

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 2 Juin 2016**

**Sont présents:** Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Secrétaire de séance:** Dominique MOLINES

En préambule au conseil, Mr Camille LECAT, président de l'ASA DFCI, nous présente l'historique et les missions de l'ASA. Dans la réalité, cette association est plutôt tournée vers l'insertion professionnelle au détriment de la DFCI. Dans un avenir proche, il faudra réfléchir au devenir de cette association afin de garantir la mission première de DFCI. Deux scénarios semblent se profiler :

- soit la scinder en deux. Une Association assurerait la DFCI et l'autre serait axée sur la réinsertion professionnelle,
- soit fusionner avec d'autres ASA DFCI pour créer une structure à l'échelle du sud Lozère.

Le CRCM du 6 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux :

**Temple Grizac** : Il faut rapidement engager les travaux car la subvention du PNC au titre du « Petit patrimoine » arrive à terme le 26 juin. Les entreprises Chapelle et Pantel doivent intervenir la semaine prochaine. Une personne sera contactée pour être présente à l'ouverture du chantier.

**VC1** : Il est prévu que l'entreprise BEAU TP débute une nouvelle tranche de travaux.

**Programme Voirie** : Le programme voirie est adopté à l'unanimité pour un montant de 71 390.70 € HT. Une réunion aura lieu le 9 juin à 14h à la mairie du Pont pour dégager les priorités dans la mise en œuvre.

**Cabinet médical** : un devis pour l'isolation phonique du cabinet médical est présenté pour un montant de 3.900 € TTC, il est convenu d'enlever la partie peinture qui serait réalisée par les employés communaux ce qui diminuerait d'autant le devis. Adopté à l'unanimité.

**Petits travaux** : Quelques petits travaux au stade (vestiaire) pour un montant de 271 € de fourniture, les travaux seront réalisés par l'agent en « contrat avenir » du club FSL.

**Gîtes** : Le digicode a été placé.

**Horloge** : La date de l'inauguration envisagée au 10 juillet est repoussée car il y a du retard dans la finition des travaux (installation du meuble support pour l'horloge, plancher intermédiaire et électricité)

**Marché régulier :** Une rencontre avec les élus, la gendarmerie, les commerçants et les forains a eu lieu le 30 avril à l'écomusée afin de discuter du déplacement du marché à la place de l'Eglise.

Suite aux échanges de cette réunion et face aux problèmes actuels, le conseil décide que le marché y sera transféré. Conformément aux propositions évoquées lors de la réunion,

- Le transfert sera décalé du premier mercredi de juillet au dernier mercredi d'août,
- Une dépose minute sera matérialisée
- Sur le quai, durant les mois de juillet et août, une zone bleue sera mise en place (1 heure de stationnement). Une commande de disques personnalisés sera faite et mise à disposition moyennant 1€ dans les commerces du village (à partir de mi juillet).

**Demande de subvention :** le projet d'aménagement de l'accès handicapé de la mairie de Fraissinet, a été retenu dans le cadre du contrat territorial avec le Département. Il faut formaliser cette demande au conseil départemental. Délibération prise à l'unanimité.

**Amendes de police 2016 :** Un programme est élaboré avec des priorités (bandes blanches, panneaux, piquet neige ...). Au vu du montant de l'investissement, il est décidé de repousser l'achat du radar pédagogique à l'année prochaine.

**Tarifs de l'eau :** Il faut harmoniser les tarifs de l'eau sur le territoire de la commune nouvelle. Un tableau sera préparé pour être discuté lors d'un prochain conseil.

**Convention l'arbre aux abeilles :** Une délibération est prise pour autoriser le maire à signer une convention qui engage la mairie à faire mention de l'Arbre aux Abeilles et utiliser ses éléments graphiques de communication sur les différents supports de communication et d'informations relatifs au projet de conservation de l'Abeille noire dans la haute vallée du Tarn.

**L'arbre seul :** Le propriétaire souhaite vendre le bâtiment. Un porteur de projet, via l'ATCC, serait intéressé pour créer un lieu de vie pour des enfants de 0 à 12 ans. Il est venu visiter les lieux et nous attendons sa décision. Si ce projet se concrétise, nous réfléchissons pour un éventuel achat en faisant un emprunt qui serait remboursé via un loyer.

### **Questions diverses :**

**Maison Martin :** Le maire a reçu des personnes qui semblaient intéressées. Une proposition leur a été faite à laquelle ils ont répondu par une offre à 60 000€. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas descendre en dessous du prix évalué par les domaines (75 000 €). Une dernière offre sera faite à ces candidats acquéreurs dans ce sens.

**Commission communale des impôts :** 2 personnes proposées par commune historique.

**PLU Fraissinet :** Une erreur matérielle sur Plaisance (classée AC au lieu de UB) nécessite une rectification. Une consultation publique aura lieu durant un mois dans les mairies du Pont et de Fraissinet.

**Assurances :** Une globalisation des assurances des trois communes a été faite auprès de Groupama, permettant à la commune de réaliser une économie substantielle.

Hôpital St Chély : Le conseil décide à l'unanimité de prendre une motion de soutien à l'hôpital de Saint Chély d'Apcher.

PLU du Pont et de Saint Maurice : Un premier contact a été pris avec Carbonneau (titulaire du marché du Pont et ayant réalisé le PLU de Fraissinet.) Les services doivent explorer des pistes pour le financement de ce PLU global estimé à 35 000 €.

Demande de l'association «Les Hommes Demain» pour animer des ateliers au camping : Le conseil donne son accord sous réserve que l'association fournisse une attestation de capacité et d'assurance. Cette autorisation est précaire et révoquant en cas de problème.

Plusieurs demandes pour des hébergements :

Les fanfares de la Salle le 24 août

Un groupe de scouts le 10 juillet.

Ces deux groupes seront hébergés gracieusement au camping.

Le prochain bureau est fixé au 1<sup>er</sup> juillet à 20h à saint Maurice

Le prochain conseil municipal est fixé au 7 juillet à 20h30 au Pont (salle du foyer logement)